

Rue [suite]

Autor(en): **Mestral, G. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817279>

Nutzungsbedingungen

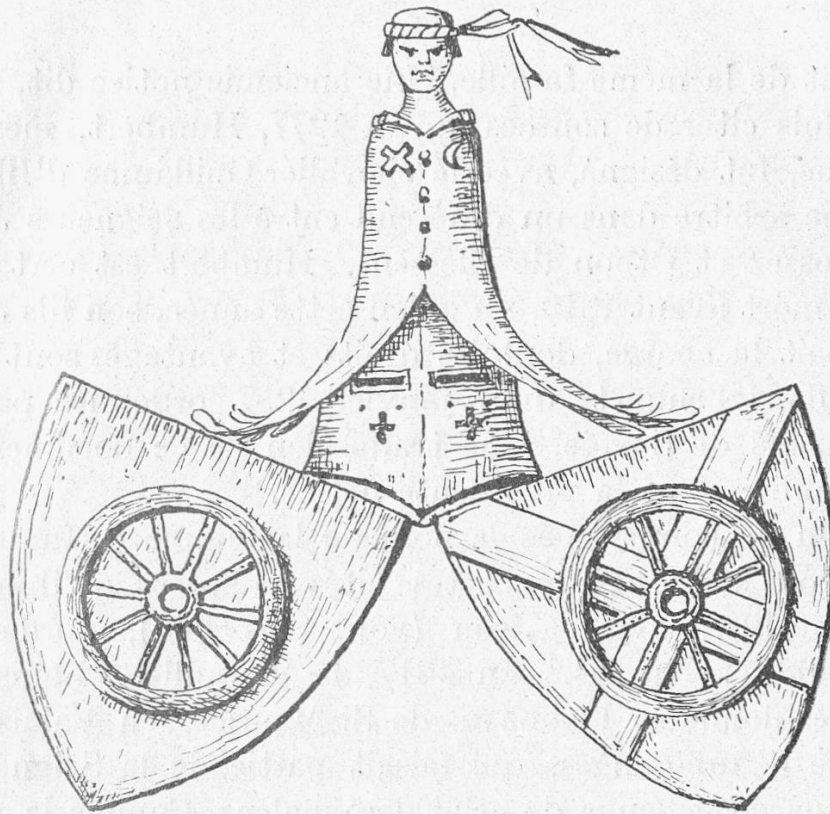
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



RUE

par G. DE MESTRAL COMBREMONT.

(Suite)

DESCENDANCE D'HUMBERT, MESTRAL DE RUE

(Voir tableau.)

Pour les origines de la mestrالية de Rue, et les prédécesseurs d'Humbert, mestral de Rue, il y a lieu de se reporter au travail qui a paru, sous ce même titre, en 1930, dans les fascicules 2 et 3 des *Annales fribourgeoises*.

HUMBERT a succédé, comme mestral de Rue, à Nicolas, mentionné notamment dans des actes des années 1221 et 1224; mais il ne faut pas conclure de là, comme certains l'ont fait, qu'il était fils de Nicolas; son rapport de parenté avec ce dernier n'a pas pu être déterminé bien qu'ils

fussent de la même famille. Une ancienne notice dit, sans toutefois citer de sources, qu'en 1277, Humbert, mestral de Rue, fut désigné, avec le chevalier Guillaume d'Illens, comme arbitre dans un différend entre les seigneurs Jean de Mossez et Othon de Blessens. Humbert est certainement mort avant 1310, vu qu'en cette année, son fils Jean occupait la charge, dont les droits et avantages sont précisés dans l'enquête du 7 janvier 1287, ordonnée par le sire Louis de Savoie. Une traduction de ce document a été publiée dans la précédente notice.

On ne connaît pas le nom de la femme d'Humbert, mais on sait, par les actes cités ci-après, qu'il avait quatre fils, savoir: Jean (voir plus loin), Jordanus, Berthold et Nicolas. En 1317, le 21 juillet, Louis de Savoie donna à l'Abbaye de St-Maurice, en Valais, le village d'Auboranges, qui faisait partie de la Seigneurie de Rue, en échange de celui de Vuadens. Comme la mes-tralie de Rue s'étendait aussi au village d'Auboranges, le prince de Savoie accorda un dédommagement à Jean, Berthold et Nicolas, ainsi qu'aux héritiers de leur frère Jordanus, et à cet effet, il leur assigna, le 6 août 1317, un revenu annuel de 50 sols à percevoir sur le produit des fours de Rue¹. Il y a lieu de relever ici une erreur du *Dictionnaire géographique et historique du canton de Fribourg* de Kuenlin qui dit, à l'article Auboranges, que ce dédommagement fut accordé à Jean, Berthold et Nicolas, comme héritiers de Jordanus, alors qu'il a été consenti aussi aux héritiers de Jordanus qui étaient ses fils. Par acte daté de Romont, le 5 janvier 1327², Louis de Savoie confirme l'octroi de ce revenu en faveur des fils d'Humbert; mais plus tard, le paiement de cette rente donna lieu à des difficultés, et en 1377, par acte daté de Morges, le 16 avril³, Amédée, comte de Savoie, ayant ouï la plainte qui lui a

¹ Abb. de St-Maurice, tiroir 50, nos 5 et 10.

² A.E.F., Rue n° 31.

³ A.E.F., Rue n° 31.

été faite de la part de « nos chers Guillaume, mestral de Rue, des sœurs Nicolette et Agnès, nièces dudit Guillaume, et filles de feu Pierre Mestral de Rue, frère dudit « Guillaume », plainte portant que le châtelain de Rue conteste l'obligation de ce paiement, ordonne à ce dernier de l'effectuer régulièrement aux plaignants et à leurs héritiers et cela à perpétuité.

Les quatre fils d'Humbert héritèrent chacun d'un quart des revenus de la mestralie de Rue, mais l'aîné, Jean, occupait seul la charge.

Jordanus avait épousé au mois d'août 1313, Isabelle, nommée aussi Elisabeth, fille de Jean de Tavel, donzel de Vevey, et de Rolette sa femme. Ils eurent deux fils, *Mermel* et *Rolet*, dits « de Tavel », donzels de Vevey, qui aux termes de l'hommage prêté au comte de Savoie, le 20 mars 1362, pour la mestralie de Rue, par Guillaume, fils de Jean, mestral de Rue, et neveu de Jordanus, avaient droit au quart des revenus de ce fief comme héritiers de leur père¹. En 1317, Jordanus était mort ainsi que nous l'avons vu. Ses descendants, qui en 1433 cédèrent leurs droits sur la mestralie de Rue à leur parent Pierre, mestral de Rue, alors résidant à Payerne, devinrent bourgeois de Vevey, puis de Berne. Au pays de Vaud ils ont possédé notamment les seigneuries de Denens, Vulliens, Carouge, Lussy, Villars-sous-Yens, la coseigneurie de Corsier, etc. L'un d'eux, Rolet, a été en 1425, bailli épiscopal de Lausanne, six ont été bannerets de Vevey, et deux baillis bernois. La famille de Tavel existe encore actuellement.

Berthold est mentionné, comme son frère Jean, ainsi que *Malmette*, fille de Berthold, dans le testament de Rodolphe, curé de Promasens, du 9 décembre 1313². Le village de Promasens faisait partie de la seigneurie de Rue, ainsi que le prouvent d'ailleurs ses armoiries, de gueules,

¹ A.E.F., Rue n° 21.

² A.E.F., Rue n° 43.

portant en chef une roue d'or, avec épée et clef en sautoir. Le curé de Promasens était alors de la famille de Gillarens car dans son testament, Rodolphe institue pour son principal héritier son frère Girard de Gillarens, donzel, qui fut écuyer du comte Louis de Savoie, lequel, pour le récompenser de ses services, affranchit, de toute redevance, la terre de Gillarens. La famille de Gillarens était sans doute alliée aux Mestral de Rue. Berthold apparaît aussi dans les actes de 1317 et de 1327, cités plus haut.

Nicolas II figure également, comme nous l'avons dit, dans ces mêmes actes. Le 17 juillet 1334, une sentence est rendue par un tribunal dans lequel siègent les donzels Jean et Nicolas Mestral de Rue¹. En 1343, le 27 décembre, assignation est faite par Nicolas, fils de feu Humbert, mestral de Rue, d'un legs de ce dernier à l'Abbaye de Hautcrêt².

JEAN I. mestral de Rue, fils d'Humbert, figure le 8 octobre 1306 dans l'acte de fondation de la chapelle, devenue plus tard église paroissiale de Rue³. Et, en l'année 1310, il appose son sceau sur un acte⁴. Ce sceau qui, chose assez rare pour les documents de cette époque, est très bien conservé, porte la roue seule sans le sautoir, savoir les armes des sires de Rue (voir planche). Le testament de Rodolphe, curé de Promasens, de l'année 1313, cité plus haut, mentionne Jean, sa fille *Lione*, et ses autres enfants. Le 25 août 1318, Jean figure dans le cartulaire de Promasens⁵; on le voit également dans les actes de 1317 et de 1327 ainsi que dans la sentence du 17 juillet 1334, comme nous l'avons dit. En 1342, le 6 juillet, il achète des terres de Guillaume

¹ A.E.F., Hautcrêt n° 40.

² A.E.F., Rue n° 123.

³ Mém. Frib. I 132.

⁴ A.C.V., Oron. C XI.

⁵ A.E.F., Gremaud, 56, 20.

de Blessens¹. Dans cet acte Jean est désigné comme fils de feu Humbert, mestral de Rue. Enfin le cartulaire de Hautcrêt mentionne, à la date du 23 avril 1344, un legs fait à cette abbaye par Jean, mestral de Rue, fils de feu Humbert².

Jean est décédé avant 1347. Divers généalogistes lui donnent pour femme Jeanne, fille d'Etienne, s^r de Combremont. Jean a eu une fille Lione et cinq fils, savoir Guillaume (voir plus loin), Amédée, Rolet, Jacques et Pierre.

Amédée est mentionné dans le testament de Rolet, fils de feu Jean, mestral de Rue, du 13 mai 1349³, qui institue, pour ses héritiers, ses frères dom. Amédée, Jacques et Pierre, et qui fait aussi divers legs à l'abbaye de Hautcrêt. Dans un document de l'an 1350 figurent Rolet, Pierre et Amédée, curé de Villa, fils de feu Jean mestral de Rue⁴. Le 20 mars 1362, Amédée prête, avec ses frères, hommage au comte de Savoie pour la mestralie de Rue⁵. En 1375, il est chanoine de Lausanne⁶.

En 1381, dom. Amédée fonde un autel dans l'église de Siviriez, et on le voit aussi, en cette même année, du consentement de sa nièce Agnès, fille de feu Pierre Mistralis donzel de Rue, accenser des terres à Chavannes⁷. Enfin, il est mentionné le 28 décembre 1385, dans la reconnaissance de Rolet et Pierre de Tavel⁸.

Rolet fait, le 6 mars 1347, conjointement avec son frère Guillaume, une reconnaissance en faveur de Rolet de la Saugy pour une oche située rière Servion⁹, et la même

¹ A.E.F., Rue n° 57.

² A.E.F., Hautcrêt n° 47.

³ A.E.F., Rue n° 121.

⁴ A.E.F., Rue n° 148.

⁵ A.E.F., Rue n° 21.

⁶ A.E.F., Evêché n° 54.

⁷ A.E.F., Romont nos 11, 17.

⁸ A.E.F., Quernet des fiefs nobles du Pays de Vaud n° 135.

⁹ A.C.V., inv. bleu n° 5050.

année, un nommé Mermet Ducret passe une reconnaissance en faveur de Rolet, fils de feu Jean mestral de Rue ¹. Nous avons vu plus haut que son testament est du 13 mai 1349. Et ce même jour, il fait encore certains legs au monastère de Hautcrêt; enfin, en 1350, il figure avec ses frères dans l'accensement déjà cité.

Jacques est mentionné dans le testament de son frère Rolet. En 1362, il prête hommage avec ses frères au comte de Savoie pour la mestralie de Rue. Dans cet acte, il n'a pas comparu personnellement, mais il a été représenté par ses frères.

Pierre V. Il y a eu, avant Pierre fils de Jean, quatre ministériaux de Rue portant ce prénom; ils sont mentionnés dans la première notice. Pierre (V), paraît dans des actes des années 1349, 1350, 1362, cités à propos de ses frères. Par les comptes du châtelain de Rue, Aymon de Chastonay, de l'année 1363, on voit que Pierre est allé avec lui à Nyon pour enquêter au sujet d'une affaire judiciaire. Ils se sont transportés à Nyon avec quatre chevaux, disent les comptes, et, pour ce déplacement, il a été payé 33 sols. Il ressort aussi des comptes du châtelain de Rue de l'année 1368, qu'un certain Cachat avait assassiné Pierre Mistralis. D'après des notes de M. Du Mont, Pierre aurait épousé Claudine d'Englisberg, mais d'autre part, d'après certains documents, sa femme aurait eu le prénom de Guigone... C'est ainsi qu'elle est désignée notamment au nécrologe de l'abbaye d'Humilimont. « Commémoration de Guigone femme de Pierre Mestral de Rue, Donzel », célébrée chaque année, le 5 des nones d'août, par l'abbaye des Prémontrés d'Humilimont à Marsens. Pierre a peut-être été marié deux fois. Quoi qu'il en soit, il a laissé deux filles, *Nicolette* et *Agnès* (I) mentionnées toutes deux en 1377 (voir plus loin Guillaume I). Nicolette, ensuite ne paraît plus. Sa sœur Agnès, figure, avec son oncle Amédée, dans le

¹ A.E.F., Rue n° 39.

document de 1381, cité plus haut, et aussi dans une reconnaissance du 5 décembre 1403, pour les trois quarts de la mestralie de Rue, faite par Pierre (VI), mestral en charge, et Agnès fille de Pierre Mestral de Rue et femme du donzel Girard d'Illens¹. Dans son testament du 20 octobre 1416, Agnès, fille de feu n. Pierre Mestral de Rue, donzel, et femme de n. Girard d'Illens, donzel de Cugy, institue pour ses héritiers ses trois fils, Claude, Pierre et Jean d'Illens².

GUILLAUME I, mestral de Rue, fils de Jean I.

Il figure, le 6 mars 1347, avec son frère Rolet, dans la reconnaissance citée plus haut. Le 20 mars 1362, hommage est prêté au comte de Savoie, pour la mestralie de Rue, par Guillaume, mistralis, Pierre et dom. Amédée, Mestral de Rue en leur nom et en celui de Jacques leur frère. Voici la traduction de ce document³:

L'an du Seigneur mil trois cent soixante deux, le vingtième jour du mois de mars, à l'instance de moi Antoine Champion, commissaire des extentes vaudoises d'illustre et sérénissime Prince notre seigneur Amédée, comte de Savoie, spécialement commis à cet effet par lui, stipulant et recevant en son nom et au nom de ses héritiers, ont comparu :

Guillaume, mestral, Pierre et dom. Amédée Mestral de Rue en leur nom et en celui de Jacques leur frère, qui ont reconnu par leurs serments prêtés corporellement sur les saints Evangiles de Dieu, tenir dudit seigneur, notre comte, avec leurs copropriétaires à savoir les enfants de Mermet de Tavel et de Rolet son frère, enfants de feu Jordanus Mestral de Rue, en fief et sous hommage lige, dont le prédit Guillaume doit supporter la charge, comme il le confesse, la mestralie de Rue avec ses appartenances, en raison de laquelle ils perçoivent et doivent percevoir,

¹ A.E.F., Quernet des fiefs nobles, n° 142, f° 366.

² A.E.F., Cugy.

³ A.E.F., Rue n° 21.

tant dans la chatellenie de Rue, que dans quelques villages de celle de Romont, six deniers pour chaque clame, le dixième denier des bamps et des échutes, le dixième denier des cens taillables, pour lequel dixième denier des hommes taillables, ils perçoivent, le tenant en fief du seigneur, cinquante sols de rentes annuelles sur le four du seigneur de Rue, ensuite de l'échange fait par feu, de bonne mémoire, le seigneur Louis de Savoie, du village d'Auboranges contre celui de Vuadens avec l'abbé et couvent de St-Maurice d'Agaune.

En raison de ladite mestralie, ils perçoivent le dixième denier des tailles du seigneur et une coupe d'avoine de chaque homme taillable de la seigneurie, et quinze coupes d'avoine à Sommentier sur les tènements de certains hommes. Item six deniers qu'ils perçoivent de chaque homme taillable dans le village de Villaraboud. Item une coupe de vin qu'ils retirent de tous ceux qui sont reçus bourgeois de Rue et de tous ceux qui achètent la messellerie appartenant au château de Rue. Pour lesquels droits et avantages, les mestraux de Rue doivent bien et fidèlement exercer l'office de ladite mestralie et les autres droits leur appartenant. Promettant ...etc.

Si l'on compare cet acte à l'enquête du 7 janvier 1287 sur les droits de la mestralie de Rue, on constate que tous ceux qui ressortent de l'enquête se retrouvent dans l'hommage de 1362 savoir : six deniers sur chaque clame (plainte) ; le dixième denier des bamps (amendes) et des tailles (impôts) ; une coupe d'avoine due par chaque homme taillable et une coupe de vin due par le nouveau bourgeois de Rue, ainsi que par chaque homme achetant la messellerie de la seigneurie ; mais il y a encore divers droits, pour lesquels hommage est prêté, indépendamment de la rente concédée lors de l'échange, en 1317, du village d'Auboranges contre celui de Vuadens, ce sont les perceptions à Sommentier et à Villaraboud, villages de la Chatellenie de Romont, et les autres droits, non spécifiés dans l'hommage, mais cependant réservés à la fin de celui-ci.

En cette même année 1362, le chatelain de Rue prête serment, à Payerne, que Guillaume Mistralis est noble ¹. On a conclu de ce fait que Guillaume s'était établi à Payerne à cette époque, tout en conservant, comme ses descendants, ses possessions à Rue. Mais ce n'est pas certain. Il y a pu y avoir une autre cause à cette intervention du chatelain de Rue à Payerne. Guillaume a pu y acquérir une propriété par exemple, mais n'y pas résider. Son fils Pierre (VI) apparaît aussi à Payerne, mais ne semble pas avoir habité cette ville, tandis que son petit-fils Pierre (VII), le 28 juin 1448, était à la tête du conseil de Payerne ². Il y était donc fixé à ce moment. Si, dans les actes cités plus loin des années 1442 et 1443, Pierre n'est pas qualifié de bourgeois de Payerne, c'est parce qu'à ce moment, dit M. l'archiviste Maxime Reymond, la qualité de noble primait tout autre, et ce n'est qu'à la fin du XV^{me} siècle, que les nobles sont indiqués, en même temps, comme bourgeois; ainsi noble Girard Mestral (I), bourgeois de Payerne, en 1489. Ce système paraît général pour cette époque.

On voit aussi, en 1363, le 11 novembre, Guillaume figurer dans un acte ³.

Les comptes du châtelain de Rue mentionnent que le 18 août 1365, Guillaume, mestral de Rue, et d'autres gentilshommes ont été envoyés par ordre du seigneur Jean de Blonay, bailli de Vaud, à Jougne pour garder les passages du Jura afin d'empêcher l'entrée dans le pays de Vaud, de bandes de pillards qui ravageaient la Bourgogne. En 1372, le donzel Jean d'Illens vend des censes au donzel Guillaume Mestral de Rue. Nicolette, femme du dit Guillaume est mentionnée dans l'acte ⁴.

Le 16 avril 1377, nous l'avons vu plus haut, le comte Amédée de Savoie confirme le droit de percevoir un revenu

¹ A.E.F., Comptes de la chatellenie de Rue, 49, 56.

² Comptes de Payerne.

³ A.E.F., Part Dieu T.L., n^o 20.

⁴ A.C.V., Inv. bleu I, n^o 44.

de 50 sols par année sur les fours de Rue, en faveur de Guillaume, mestral de Rue, et de ses nièces Nicolette et Agnès, filles de feu Pierre Mestral de Rue.

On voit encore que le 13 août de l'année 1380, Guillaume vend à Pierre d'Illens un chesal (maison)¹.

Dans l'hommage prêté au comte de Savoie, le 28 décembre 1386, par Rolet, Pierre et Guillaume de Tavel, pour la comestralie de Rue, dont ils possédaient le quart, Guillaume, mestral de Rue, est mentionné comme décédé².

Guillaume et sa femme Nicolette... ont eu trois fils: Pierre (VI) (voir plus loin), Jean (II) et Guillaume (II).

Jean II paraît avec son frère Pierre comme fils de feu Guillaume, mestral de Rue, et de Nicolette... le 4 juin 1386³. Il passe une reconnaissance en 1393 dans laquelle il est indiqué comme fils de feu Guillaume, mestral de Rue⁴.

Il a eu un fils, *Guillaume III* qu'on voit en 1442, le 28 juillet, vendre divers cens à Fruence avec le consentement de sa femme Amphilésie Spoléri, à l'abbaye de Haut-crêt⁵. Dans cet acte, Guillaume se dit bourgeois de Vevey et fils de feu Jean Mestral de Rue, donzel. Ils ont eu une fille *Agnès (II)* qui devint la femme de Jean Bonediei (20 juin 1460). **Guillaume II** est mentionné en 1443 par son neveu Pierre VII⁶.

PIERRE VI, mestral de Rue, fils de Guillaume I.

Le 4 juin 1386, Pierre et son frère Jean (II) fils de feu Guillaume mestral de Rue, déclarent devoir, au curé de Promasens, une rente de 2 sols, reconnue déjà par leur

¹ A.C.V., Frib., Rue, n° 8434.

² A.E.F., Quernet, n° 135, p. 160.

³ A.E.F., Cart. Promasens 86.

⁴ A.E.F., Rue, Gremaud, 25, p. 576.

⁵ A.E.F., Châtel-St-Denis, n° 32.

⁶ A.E.F., Cart. Promasens 166.

père, plus une rente de 12 deniers léguée par leur mère Nicolette¹...

Un acte du 22 avril 1401², mentionne Pierre Mistralis, fils de feu Guillaume, donzels de Rue.

En marge d'une reconnaissance de Rolet de Tavel, donzel, pour sa part de la mestralie de Rue, passée en 1403³, on a écrit plus tard que le fief était tenu et occupé par noble Pierre Mestral, de Payerne, mistralis. Il ne s'agit pas de Pierre VI, mais bien de son fils Pierre VII qui, lui, s'est établi à Payerne; il était membre du conseil de cette ville en 1448. En cette année 1403, le 5 décembre, Pierre, fils de Guillaume, mestral de Rue, et Agnès, fille de Pierre (V) femme du donzel Girard d'Illens, reconnaissent tenir en fief les trois quarts de la mestralie de Rue⁴.

Le 9 septembre 1406, une expédition de l'hommage de 1362 a été délivrée à Pierre, fils de feu Guillaume, mestral de Rue, pour l'exercice de ses droits⁵.

Un acte de l'année 1401, fait connaître le nom de la femme de Pierre. Il s'agit de l'achat par n. Mermet Loys de la coseigneurie d'Ecublens qui appartenait à Antoine Renevier, donzel d'Yverdon, et à sa fille Marguerite, femme de Pierre Mestral de Rue, donzel.

De son mariage Pierre a eu un fils Pierre (VII) qui suit:

PIERRE VII, mestral de Rue, fils de Pierre VI.

Le 24 avril 1430, les donzels Pierre Mestral, Girard d'Illens, Nicod de Prez, Jean Champion, Pierre Gonel et Antoine Maillardoz, bourgeois de Rue, font une vente au couvent de Hautcrêt⁶.

¹ A.E.F., Cart. Promasens, 86.

² A.C.V., Inv. bleu n° 5070.

³ A.E.F., Quernet des fiefs nobles du Pays de Vaud, n° 74.

⁴ A.E.F., Quernet des fiefs nobles du Pays de Vaud, n° 42.

⁵ A.E.F., Rue n° 21.

⁶ A.C.V., Frib. Rue n° 9003^b.

Pierre de Tavel, donzel de Rue et de Vevey, vend le 14 février 1433, à Pierre, mestral de Rue, la quatrième partie, indivise avec le dit Pierre mestral de Rue, de la mestralie de Rue et de quelques villages de la chatellenie de Romont¹. Ainsi, la totalité des droits de la mestralie de Rue passe en main de Pierre. En 1442, le 4 juin, Pierre, mestral de Rue, donzel de Rue, résidant maintenant à Payerne, dit l'acte, vend un fonds à Payerne, près de la tour du nord de la ville, à Pierre Chevrod, bourgeois de Payerne². Et le 29 novembre 1443, Pierre mestral de Rue, donzel, demeurant maintenant à Payerne, ce sont les termes mêmes de l'acte, fils de feu Pierre Mistralis, fils de feu Guillaume, passe une reconnaissance en faveur de l'église de Promasens³. Le 13 avril 1445, Pierre Mistralis, donzel est témoin d'un acte passé à Payerne⁴. En 1448, le 28 juin, Pierre figure en tête des membres du conseil de Payerne⁵, et aussi le 7 janvier 1450. Le conseil est formé alors des syndics, des nobles Jean de Mont, Pierre Mestral et d'un certain nombre de bourgeois⁶. Pierre mourut peu après, car en 1453, Marguerite, sa veuve, passe une reconnaissance en faveur de la ville de Payerne⁷. Le 27 janvier 1463, le couvent de Payerne achète une rente avec l'argent provenant de l'anniversaire institué par feu Pierre Mestral de Rue⁸.

Pierre a eu pour femme Marguerite, fille de Girard Gelleux, qui fut gouverneur de Payerne, en 1421, et prit une part active aux luttes, qu'à cette époque, les bour-

¹ A.E.F., Quernet, Rue n° 72.

² Archives de Payerne.

³ Cart. Promasens, p. 166.

⁴ Abbaye de Payerne n° 27.

⁵ Comptes de Payerne.

⁶ Arch. Payerne, Reg. A.

⁷ A.C.V., Reg. A. 26.

⁸ A.C.V., C. VII, Prieuré de Payerne.

geois soutenaient contre le prieur et les moines ¹. Ils eurent pour enfants Philibert (voir plus loin), Girard et Marguerite.

Girard (I), figure dans des actes des années 1463, 1469, 1477 ². En 1479 fut fait un partage de biens entre les frères Philibert et Girard, fils de Pierre et de Marguerite. En 1489, Girard est qualifié de bourgeois de Payerne ³. En l'année 1489 également, il est mentionné, avec son frère Philibert, comme propriétaires de terres à Las Brithonneyre ⁴. Son testament, dans lequel il se dit donzel de Rue, est du 15 mai 1486 ⁵. Ce testament est en faveur de sa fille *Françoise*, qui avait épousé n. Guillaume d'Englisberg de Payerne. Elle fut la mère de Sébastien et Pierre d'Englisberg ⁶.

Devenue veuve, elle épousa n. Claude de Villard, de Payerne. Girard (I) qui était propriétaire à Payerne, possédait aussi une maison à Rue, distincte de celle de son frère Philibert ⁷. La femme de Girard I avait pour prénom Louise. C'est ainsi qu'elle est désignée dans le partage du 29 mars 1479 ⁸.

Marguerite (I), fut la femme de n. Guy de Loyes ⁹.

PHILIBERT, mestral de Rue, fils de Pierre VII, bourgeois de Rue et de Payerne, écuyer du duc de Savoie, conseiller de Payerne.

Au Registre des reconnaissances, qui est aux archives de famille, on voit dans les années 1469 à 1477, que Phili-

¹ Arch. Mestral de Rue, Reg. Recon., f^o 185.

² A.C.V., Reg. des notaires de Payerne.

³ A.C.V., Reg. des notaires de Payerne et Arch. Mestral de Rue, Reg. de reconnaissances.

⁴ Arch. Mestral de Rue, Reg. de reconnaissances.

⁵ Archives de Payerne.

⁶ Arch. Mestral de Rue, Reg. Recon., f^o 209.

⁷ Plan de la ville de Rue, dressé en 1559.

⁸ A.C.V., Reg. des notaires de Payerne.

⁹ Arch. Mestral de Rue, Reg. Reconnaissances.

bert et son frère Girard étaient fils de n. Pierre Mestral et de Marguerite fille de Girard Gellex de Payerne, qui en 1477 était veuve, et que son fils Philibert avait épousé Jaqua, fille de feu Valchérius Cordeir et de feu Marguerite fille de Jaques de Rippa (Rive) bourgeois de Payerne. On voit aussi dans ce registre que dans les années 1479 et 1482, il y a eu un partage de biens entre les frères Philibert et Girard dans lequel sont comprises des terres à La Bretonnayre. Dans le partage de 1482, les deux frères sont qualifiés de donzels de Rue. Il porte sur les vignes de Grandvaux qui appartenaient à leur père. Cet acte de partage se trouve aussi aux Archives de l'Etat à Fribourg (Rue n° 509). Philibert figure dans de nombreux actes des notaires de Payerne, conservés aux Archives cantonales vaudoises, notamment dans les années 1479 à 1496. On voit encore Philibert figurer comme témoin dans un acte passé par son frère Girard le 6 mai 1500. Dans les années 1490 et 1496, Philibert a certaines contestations avec le châtelain de Rue ⁴. Philibert est mentionné comme écuyer et décédé, dans le contrat de mariage de son fils Girard (II) du 3 novembre 1510.

Il possédait une maison à Rue suivant le plan de cette ville dressé en 1559, et aussi des maisons à Payerne.

Philibert a eu deux fils : Pierre, qui lui succéda comme mestral de Rue, et Girard, qui devint seigneur de Brit et de Combremont-le-Grand, puis de Combremont-le-Petit. Tous deux furent avoyers de Payerne.

On voit apparaître, à Payerne, à la fin du XV^{me} siècle et au début du suivant, quelques personnages du nom de Mestral dont on ne peut pas déterminer l'origine. Ce sont notamment :

Pierre, doyen du monastère de Payerne, l'un des principaux dignitaires du couvent. On le voit, le 10 mai 1491 ².

¹ A.E.F., Rue n° 331.

² A.C.V., Reg. des notaires de Payerne.

George qui figure en 1515 comme camérier du couvent ¹.

Claude, curé de Payerne, qu'on voit en 1527, le 3 septembre ², et qui reste en fonctions jusqu'en 1536, puis disparaît.

PIERRE VIII, mestral de Rue, fils de Philibert, avoyer de Payerne.

Il a dû naître, vers 1475, car son contrat de mariage avec Louise, fille de noble François d'Avenches est du 17 juillet 1497 ³. En 1500, au mois d'avril, il vend certaines propriétés avec le consentement de sa femme Louise, fille de noble défunt François d'Avenches, bourgeois de Fribourg, comme héritière de feu n. Guillaume d'Avenches, frère de la dite dame Louise, au chevalier Pierre Faucigny, avoyer de Fribourg ⁴. En 1504, le 16 juillet, et en 1506, il vend des terres à Corcelles et à Grandvaux, et le 19 février 1506, il achète une maison à Payerne ⁵. C'est à cette époque qu'il fut nommé par le duc de Savoie, lieutenant-avoyer de Payerne, poste important, qu'il devait conserver jusqu'à la fin de la domination savoyarde. Les comtes, puis ducs de Savoie, étaient les avoués du monastère et de la ville de Payerne, où ils se faisaient représenter par un lieutenant qui y exerçait les pouvoirs du duc. Il était en conséquence le chef de la ville, en présidait les conseils, et rendait la justice au nom du duc. L'avoyer de Payerne, car ce fut bientôt le titre officiel du lieutenant du duc, avait des pouvoirs très étendus, beaucoup plus importants que ce ne fut le cas, plus tard, sous le régime bernois. Des actes de 1506, 1507 et 1509 montrent que le donzel Pierre Mestral de Rue, avoyer de Payerne, présidait la justice ⁶.

¹ A.C.V., Prieuré de Payerne.

² A.C.V., Reg. des notaires de Payerne.

³ A.E.F., Reg. not. 101, f° 111.

⁴ A.E.F., Reg. not. 101, f° 139.

⁵ A.C.V., Reg. des notaires de Payerne.

⁶ A.E.F., Abbaye de Payerne, n° 41, et A.C.V., Reg. des notaires de Payerne.

Le 1^{er} décembre 1517, n. Pierre Mestral, écuyer, avoyer de Payerne, et n. Girard, son frère, banneret de Payerne, se rendent à Lausanne pour présenter au duc de Savoie les hommages de la ville, et le prier de vouloir bien en confirmer les franchises, privilèges et libertés, ce qui fut accordé par le duc. En 1518, l'avoyer se rend à Berne pour renouveler l'alliance conclue avec cette ville, puis en 1526 il va de nouveau à Berne, et aussi à Fribourg dans le même but, accompagné cette fois de n. Sébastien d'Englisberg. Il y a lieu de remarquer que Payerne, tout en étant sous la domination du duc de Savoie, était aussi l'alliée de Berne et de Fribourg depuis longtemps (le traité de combourgeoisie avec Berne est de 1343), ce qui, lors de la conquête, en 1536, du pays de Vaud par ces deux Etats, lui valut des conditions spéciales et un régime plus doux que ce ne fut le cas pour le reste du pays. Le 24 février 1520, Pierre Mestral de Rue, donzel, avoyer de Payerne, rend un jugement en présence de n. Girard Mestral banneret de Payerne, et d'autres bourgeois¹. En 1526, le 16 février, autre jugement rendu par Pierre Mestral, donzel, avoyer de Payerne, au nom d'illustrissime prince et seigneur Charles duc de Savoie et seigneur de Pays de Vaud. Ce jugement a été rendu et scellé par l'avoyer, en présence des nobles Girard Mestral et Sébastien d'Englisberg, bourgeois de Payerne². En septembre 1527, l'avoyer Pierre Mestral de Rue préside le tribunal, dans lequel siègent avec lui le donzel Sébastien d'Englisberg et Philibert Ruerat³. A cette époque, le duc de Savoie était en conflit avec Genève. En mai 1528, les délégués de Berne et de Fribourg se réunirent à Payerne pour tenter une conciliation entre Genève, leur combourgeoise, et le duc. Puis, en 1529, de nouvelles conférences ont lieu dans ce but, à Payerne également; le 19 octobre 1530, la paix fut enfin conclue

¹ A.C.V., Inv. bleu n° 11919.

² A.E.F., Estavayer n° 546.

³ A.C.V., Reg. not. Payerne.

et une conférence se réunit en décembre à Payerne, pour régler certains points qui furent fixés dans un accord du 31 décembre 1530. Le duc s'engageait à payer une indemnité à Berne et Fribourg et donnait en hypothèque et garantie le Pays de Vaud.

C'est à ce moment que la Réforme commença à être prêchée à Payerne, où elle rencontrait une forte opposition. Il y eut même des troubles sérieux à cause de la nouvelle religion. Au cours des luttes de cette époque, un des religieux du monastère avait été frappé, dans l'église abbatiale, par un nommé Jean Planche. Ledit personnage fut poursuivi pour coups et violences envers les moines du couvent, et il comparut le 29 novembre 1532 devant l'avoyer, n. Pierre Mestral de Rue, qui au nom du duc, rendit une sentence contre Planche.

Le 9 mai 1534, confession de noble Pierre, fils de feu n. Philibert, fils de feu n. Pierre, fils de n. Pierre Mestral de Rue (filiation donnée par l'acte), avoyer et bourgeois de Payerne¹. Pierre déclare dans cet acte qu'il possède la totalité des droits et avantages de la mestralie de Rue, tant ceux provenant des diverses branches des Mestral de Rue, que de la branche de Tavel, dont son grand-père avait racheté les droits en 1433, le 14 février.

Le 23 janvier 1536, l'armée bernoise, en marche pour faire la conquête du Pays de Vaud, est aux portes de Payerne, l'avoyer remet au commandant bernois les clefs de la ville, et celui-ci le maintient dans ses fonctions qu'il ne devait pas tarder à résigner, après les avoir exercées pendant trente ans. Tandis que les Bernois se mettaient en possession du Pays de Vaud, les Fribourgeois, leurs alliés, s'emparaient des parties de ce pays, voisines de leur territoire, notamment de Rue et de Romont. Payerne avait accepté la Réforme, aussi était-il difficile pour Pierre, qui pendant tant d'années avait été le fidèle représentant du duc de Savoie, de conserver la

¹ A.E.F., Rue n° 12.

mestralie de Rue. Il comprenait qu'il ne pourrait pas la garder longtemps encore, et puis il n'avait qu'une fille et pas de fils; tout cela le décida à en proposer l'acquisition à LL. EE. de Fribourg. C'est ainsi qu'il leur adressa un mémoire sur les droits et avantages de la mestralie de Rue, qui est conservé aux Archives de l'Etat de Fribourg (Rue n° 331) et dans lequel il dit entr'autres :

« La mestralie de Rue et toutes ses appartenances est
 « la plus noble et la plus ample du pays; elle peut être com-
 « parée à une coseigneurie de Rue, rapportant la dixième
 « part des droits et revenus de la seigneurie tout entière.
 « Je, Pierre, fils de feu Philibert, mestral de Rue, porte les
 « armes de la ville de Rue, qui sont celles de ma famille
 « depuis trois cents ans, à savoir la roue, avec la croix
 « St-André en or. Ces armoiries se trouvent sur ma maison
 « à Rue. »

Après l'énumération des droits et revenus de la mestralie, Pierre ajoute :

« Je ne vends cette mestralie que pour éviter des diffi-
 « cultés et des ennuis à l'avenir, et non pour cause de pau-
 « vreté, ce dont je rends grâce à Dieu. »

LL. EE. de Fribourg acceptèrent les propositions faites par Pierre, et le 2 septembre 1538 l'acte de vente fut passé. Il est conservé aux Archives de l'Etat, à Fribourg. C'est un long document dont voici un extrait :

« Je Pierre Mestrauld (sic) ancien avoyer et conseiller
 « de la ville de Payerne, fais savoir à tous les présents et
 « qui sont advenir que... je vends à Messeigneurs de la
 « Ville de Fribourg, toute ma mestralie de Rue et toutes
 « ses appartenances et dépendances en toute la Seigneurie
 « de Rue, laquelle est déclarée usée et accoustumée de toute
 « antiquité comme s'en suit:

Cependant, Pierre conserve des propriétés à Rue, notamment sa maison, comme le montre l'acte suivant de 1539¹. Confession de noble Pierre Mestraulx (sic) fils

¹ A.E.F., Grosse de Rue n° 67.

de feu noble Philibert, donzel et bourgeois de Rue, résidant à Payerne. Pierre reconnaît tenir de LL. EE. de Fribourg une maison sise au bourg de Rue et divers autres biens. Mais peu après, il vendit aussi cette maison et tout ce qu'il possédait encore à Rue.

C'est ainsi que prit fin la mestralie de Rue, fief qu'avaient possédé Pierre et ses ancêtres de toute antiquité, et dont ils avaient pris le nom. Le gouvernement de Fribourg, qui s'était mis en possession, par droit de conquête, de la majeure partie de l'ancienne seigneurie de Rue, en achetant la mestralie de Rue et un peu plus tard, en 1589, en acquérant les droits que détenait encore la maison de Pesmes, a réuni sous sa domination tout ce qui, à l'origine, constituait la seigneurie de Rue telle qu'elle existait en l'an 1152, avant les partages. On voit encore Pierre, le 26 décembre 1545, rendre à Payerne une sentence arbitrale, et le 31 mars 1555 figurer comme témoin dans un acte¹.

De son mariage avec Louise d'Avenches, Pierre eut une fille **Anna** qui épousa Pierre Zimmermann, bourgeois de Fribourg; tous deux donnèrent leur consentement à la vente de la mestralie de Rue.

Anna, devenue veuve, épousa Claude de Montenach, conseiller de Fribourg; elle testa le 1^{er} septembre 1562. Elle veut être enterrée à l'Eglise paroissiale de Payerne au lieu et place où sa mère a été inhumée « estant sur sa fosse un escousson de lotton ayant un porc sanglié » (armes de la maison d'Avenches)².

Quelques généalogistes ont admis que Pierre, devenu veuf de Louise d'Avenches, avait épousé Louise de Praroman dont il n'a pas eu d'enfants. Louise de Praroman était fille de Jean de Praroman, avoyer de Fribourg et de Jacqueline d'Avenches.

GIRARD II, fils de Philibert, mestral de Rue, donzel de Payerne, seigneur de Brit 1514, banneret de Payerne

¹ A.C.V., Reg. des notaires de Payerne.

² A.C.V., Reg. des notaires de Payerne.

1517-1536, écuyer du duc Charles de Savoie 1532, avoyer de Payerne 1536-1557, seigneur de Combremont-le-Grand 1537, seigneur de Combremont-le-Petit 1553.

Girard a dû naître vers 1480, car son contrat de mariage avec Marie de Mont est du 3 novembre 1510¹. Cet acte porte que n. Girard, fils de feu noble Philibert Mestral, de Payerne, écuyer, épouse Marie, fille de noble Jean de Mont, de Payerne, et de feu n. Claudine de Sivrize. Jean de Mont, était un descendant de Jean, sire des Monts, bailli de Vaud, en 1309. Girard devait être majeur à ce moment, car s'il eut été mineur, le contrat l'aurait indiqué. A cette époque le bourgeois de Payerne ne devenait majeur qu'à 25 ans. En 1514, le 14 août, inféodation lui est faite par le seigneur abbé du couvent de Payerne, Jean Aimé Bonivard, de la seigneurie de Brit². Cette seigneurie, qui au moyen âge dépendait du monastère de Payerne, devait fournir un cavalier d'hommage, et à chaque mutation un épervier et des gants blancs.

Le 28 novembre 1517, le conseil de Payerne délègue à Lausanne n. Pierre Mestral, avoyer de Payerne et son frère n. Girard banderet pour quérir du duc Charles de Savoie le renouvellement des franchises de la ville. Ils réussirent pleinement dans leur mission, ainsi que nous l'avons vu plus haut. En 1518, le dimanche avant l'Ascension, le banderet Girard va représenter Payerne aux Etats de Vaud à Moudon. A cette époque, la banderet ou banneret était chef la ville dont il présidait le conseil, et commandait les troupes, alors que l'avoyer représentait le souverain, le duc de Savoie, au nom duquel il rendait la justice.

En 1521, Girard était veuf, car il intervient comme tuteur et administrateur des biens de ses deux filles Jaqua et Catherine, filles de feu Marie de Mont sa femme³. Il ne tarda pas à se remarier avec Pérusson ou Pérussonne,

¹ A.C.V., Inv. bleu n° 11981.

² A.E.F., Surpierre n° 281.

³ Arch. Mestral de Rue, Reg. Rec., f°s 81 et 82.

fille de n. Pierre Crostel, de Payerne, et de Guillauma Seschaux, comme on le verra plus loin, car en 1526, les comptes de la ville de Payerne mentionnent que deux ydres de vin ont été fournies à ceux d'Orbe qui viennent à Payerne pour les noces du banderet n. Girard Mestral. En 1530, le 9 octobre, ce dernier se rend à Morges auprès du duc Charles de Savoie qui, peu après, le nomme écuyer et l'un des gentilshommes de sa maison. Ce brevet, du 18 juin 1532, est un des rares documents portant la signature autographe du duc. Il est muni du grand sceau de Savoie, très bien conservé¹. Le 8 juin 1533, Girard vend une maison à Payerne².

Il existe, dans cette ville, dans la Grand'rue, une fontaine qui porte la date 1533. Elle est surmontée de la statue du banneret de la ville, qui à cette époque était Girard, car il a rempli ces fonctions de 1517 à la fin de la domination de la Savoie, moment où il a succédé à son frère Pierre comme avoyer de Payerne. Il y a aussi à Payerne une cheminée de pierre aux armes Mestral de Rue qui porte la date 1552; elle a été donnée par la famille au Musée de Payerne où elle doit être installée dans la Salle « Mestral de Combremont » ou dans une salle voisine. Cette cheminée a appartenu à l'avoyer Girard.

L'année 1534 vit s'élever des difficultés entre les villes de Moudon et d'Yverdon. Un conflit éclata et Payerne chercha à l'apaiser. Dans ce but, le conseil délégua auprès de ces villes quelques-uns de ses membres, dont le banderet n. Girard Mestral qui alla à Moudon et semble avoir réussi dans sa mission pacificatrice. En 1536, il succède à son frère Pierre et devient avoyer de Payerne, au nom de LL. EE. de Berne, charge qu'il conserva jusqu'en 1557, soit pendant plus de vingt ans.

Le vendredi 10 mars 1536 n. Girard Mestral, avoyer de Payerne, de la part des magnifiques et redoutés seigneurs

¹ Archives Mestral de Rue.

² A.C.V., Reg. des notaires de Payerne.

de Berne, prête serment et jure sur les saints Evangiles, en conseil, et devant le banderet n. Jean Fivaz (qui lui succédait dans cette charge), de respecter les franchises et libertés de la ville de Payerne, en présence de n. Pierre Mestral, son frère, ancien avoyer, et des autres membres du Conseil.

Il paraît probable que Girard est mort peu après 1557, car, en cette année, son fils aîné Jean lui succéda comme avoyer de Payerne. Girard commandait le contingent de Payerne, qui se joignit à l'armée bernoise, ainsi que cela ressort du Manuel de Lutry.

« Le Lundy 27 Mars 1536 on reçut une lettre de noble
« Girard Mestral Avoyer de Payerne, qui était au camp
« devant Chillon, leur donnant avis que les chefs de l'armée
« avaient fait de grosses plaintes contre ceux de Lutry,
« de ce qu'ils avaient tué et battu leurs gens, et qu'il leur
« conseillait d'envoyer des députés pour faire des excuses
« et prévenir un plus grand mal... On députa trois Con-
« seillers pour faire des excuses aux Capitaines bernois,
« avec ordre de s'adresser aussi à l'Avoyer de Payerne. »

Le 16 mars 1537, Girard achète la seigneurie de Combremont-le-Grand. L'acte d'acquisition est conservé en deux expéditions, l'une aux Archives cantonales vaudoises, l'autre aux Archives de l'Etat de Fribourg¹. Il porte la suscription suivante:

« Vente par noble Bernard, fils de feu noble Pierre
« d'Avenches, à noble Girard Mestral, Donzel et Avoyer
« de Payerne, fils de feu noble Philibert Mestraulx (sic)
« Donzel de Payerne, de la Seigneurie de Combremont-le-
« Grand. »

L'importante seigneurie de Combremont-le-Grand a appartenu, dès la plus haute antiquité, à la famille de ce nom, qui avait pour armoiries un lévrier d'or sur champ de sable. Le dernier mâle de cette race, François de Combremont, mort vers 1362, laissa cette terre à sa nièce Fran-

¹ A.C.V., Moudon 404. A.E.F., Estavayer 258.

coise, femme du donzel Pierre d'Avenches, qui vivait en 1397. Ses descendants, dont plusieurs occupèrent de hautes fonctions, conservèrent la seigneurie de Combremont-le-Grand jusqu'à la fin de la domination des ducs de Savoie. Les armes de la maison d'Avenches sont de gueules au sanglier passant d'or.

Bernard d'Avenches ne possédait pas la totalité de la seigneurie de Combremont-le-Grand, vu qu'une fraction de celle-ci, soit le fief de Curtilles, qui représentait la sixième partie de la seigneurie, appartenait, dès 1432, à Pierre de Curtilles et Jean son frère, donzels de Vevey. Au XVI^{me} siècle, Claude de Curtilles possédait encore ce fief, mais ses héritiers le vendirent le 8 avril 1582 à n. adolescent Isaac, fils de feu noble et puissant Jean Mestral avoyer de Payerne, seigneur de Combremont-le-Grand, et petit fils de l'avoyer Girard. Isaac épousa n. Marguerite d'Erlach, dont les armes se voient encore actuellement à côté de celles de son mari, au-dessus de l'entrée du château.

Le 3 juin 1537 eut lieu la mise en possession de la seigneurie de Combremont-le-Grand, au profit de n. Girard Mestraulx (sic) gentilhomme, bourgeois de Payerne, par devant l'assemblée des prud'hommes ou notables de ce lieu¹. Le 13 mai 1581, LL. EE. de Berne concédèrent aux seigneurs de Combremont le droit de haute justice², puis par acte passé à Berne, le 3 mars 1678³, entre les seigneurs banderets de la ville de Berne agissant au nom de LL. EE. et les nobles et généreux seigneurs de Mestral, seigneurs de Combremont, ces derniers ont été exemptés de l'hommage dû pour certains fiefs, sous réserve de la pure et simple reconnaissance.

Le 4 mai 1538, n. Girard Mestral, seigneur de Combremont-le-Grand, donzel et avoyer de Payerne, passe une

¹ Archives de Combremont-le-Grand.

² A.C.V., Moudon 1404.

³ A.C.V., Grosse des fiefs nobles d'Avenches et de Payerne, n° 1681.

reconnaissance de dot en faveur de sa femme n. Périsson, fille de feu n. Pierre Crostel, bourgeois de Lutry¹, et le 10 juillet de la même année, noble et puissant Girard Mestraulx (sic) s^r de Combremont-le-Grand et avoyer de Payerne, du consentement de noble Person, sa femme, vend une maison à Lausanne. En 1546, le 1^{er} juin, il passe un acte comme administrateur des biens de noble François de St-Saphorin, fils de feu n. Pierre Chalon et de sa fille Catherine; le 25 mai 1547 il achète des vignes à Lutry, de n. Guillaume Crostel, de Payerne, bourgeois de Fribourg. Autre achat le 28 mai 1548, et le 25 novembre 1550, n. Jean Louis Loys, donzel, citoyen de Lausanne, s^r de Marnand, vend à noble et puissant Girard Mestral une maison sise à Lausanne, jouxte celle appartenant à la ville de Lausanne, en laquelle égrège et scientifique personne Pierre Viret, annonciateur du S^t Evangile, fait son habitation².

Le 4 mai 1553 Girard acquit de n. Pierre Cerjat la seigneurie de Combremont-le-Petit, pour laquelle il paie 200 écus audit Cerjat, et 200 écus à LL.EE. de Berne, qui s'étaient mises en lieu et place du duc de Savoie, auquel ledit Cerjat avait hypothéqué sa seigneurie. L'acte d'acquisition est reproduit dans la « Confession de noble « et généreux seigneur George Mestral, Bourgeois de « Payerne, seigneur du Petit-Combremont, fils de feu noble « et respectable seigneur Girard Mestral, en son vivant « Avoyer dudit Payerne et Seigneur du Grand et du Petit « Combremont, du 4 juin 1566³. »

La seigneurie de Combremont-le-Petit, qui touchait celle de Combremont-le-Grand, dépendait, à l'origine, des comtes de Savoie. Louis de Savoie l'inféoda le 14 août 1449 à Humbert et Guy Cerjat.

¹ A.C.V., Reg. des notaires.

² A.C.V., Extraits des actes des notaires de Payerne.

³ A.C.V., Reg. des Reconnaissances des fiefs nobles des bailliages de Moudon et d'Yverdon, f^o 344.

De sa première femme, n. Marie de Mont, Girard a eu deux filles :

Jaqua qui épousa n. Pierre Faucigny. Dans son testament du 3 octobre 1550, elle se dit veuve de feu noble Pettermann Foussigny ¹. Le 3 juin 1554, l'avoyer de Payerne n. Girard Mestraulx (sic) écrit à Messieurs de Fribourg au sujet des biens laissés par son beau-fils n. Pierre Faucigny, de Payerne ².

Catherine. Elle fut mariée à n. Pierre Chalon, fils de n. Rodolphe Châlon donzel de Grandvaux et de n. Antoina de St-Saphorin, qui est mentionné comme son mari en 1537 ³. En seconde noce elle épousa n. Aymon de Prez, s^r de Corcelles (le Jorat).

De son second mariage avec Pérussonne, fille de n. Pierre Crostel et de Guillauma Seschaux, Girard eut trois fils et quatre filles, savoir :

Jean III, son fils aîné, qui épousa n. Françoise de Frémery, fille de feu n. Jean de Frémery, chevalier, s^r de Rive, et de n. Claudine de la Salle (contrat du 1^{er} juillet 1553) ⁴.

Il devint Seigneur de Combremont-le-Grand, après la mort de son père, et fut avoyer de Payerne de 1557 à 1562, et de 1573 à 1574, année de sa mort. De 1563 à 1573, l'avoyer de Payerne était n. Jehan Amey Gachet. Jean fils de Girard a été banneret de Payerne en 1565, et en 1566, le 2 février, il est nommé gouverneur ⁵.

Le testament de Jean de Combremont-le-Grand est du 18 juin 1574 ; il est aux archives de famille. Une copie en a été déposée aux Archives cantonales vaudoises. Ce document présente un grand intérêt, non seulement au point de vue généalogique, mais aussi d'une façon générale. En l'année 1562, Jean reçut une missive de Louis de

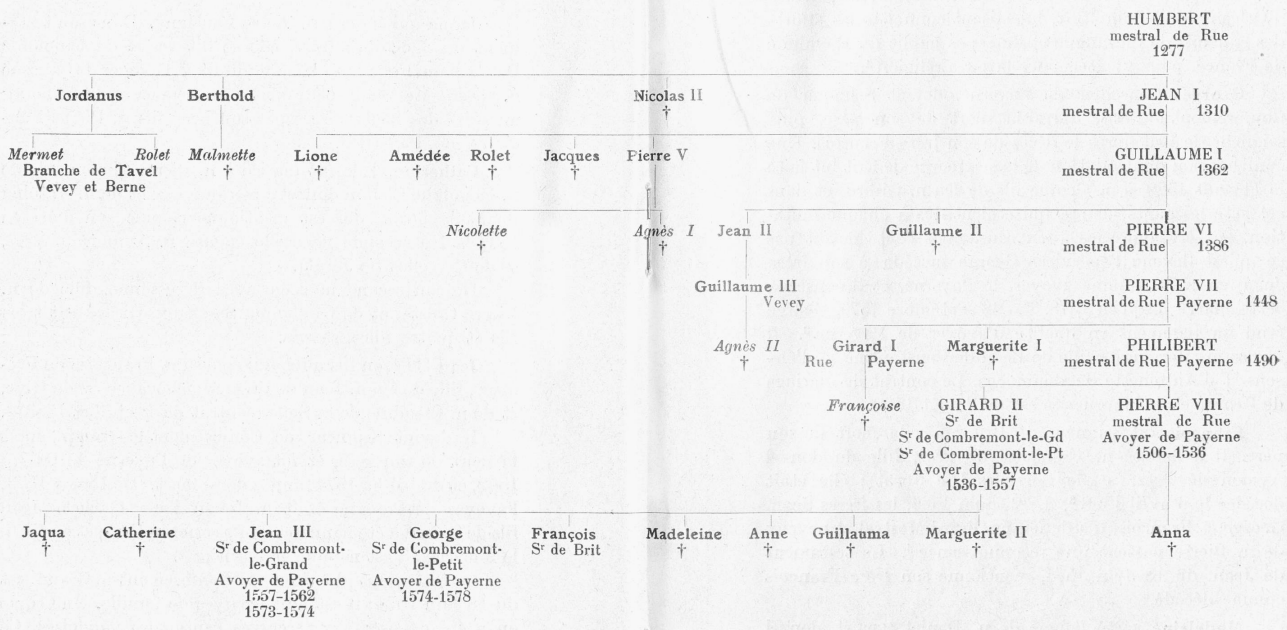
¹ A.E.F., Reg. not. n° 2, f° 65.

² A.E.F., Correspondance.

³ Arch. Mestral de Rue, Reg. Recon., f° 169.

⁴ A.E.F., Estavayer n° 248.

⁵ A.C.V., Reg. des notaires de Payerne.



Bourbon, prince de Condé, adressée à « l'Advoyer de Payerne noble Jehan Mestral S^r de Combremont », datée d'Orléans le 23 juin 1562, lui faisant connaître les efforts des ennemis de l'Évangile et du repos public du Royaume de France, pour y exterminer la pure religion ¹.

George. Conseiller de Payerne, devint Seigneur de Combremont-le-Petit, après la mort de son père, puis seigneur de Brit après le décès de son frère François. Une confirmation d'inféodation de la seigneurie de Brit fut faite le 11 août 1579, à n. George fils de feu n. Girard, et dans cet acte les gants blancs, qui étaient dûs à chaque mutation, ont été appréciés à six écus, mais l'acte ne dit pas ce qu'est devenu l'épervier. George succéda à son frère Jean, en 1574, comme avoyer de Payerne, et il conserva cette charge jusqu'en 1578. Le 28 septembre 1576, George rend un jugement en qualité d'avoyer de Payerne ². Il épousa n. Marguerite fille de Léon de Constantine s^r d'Orsens et d'Antoinette de Goumoëns. Le contrat de mariage de George et de Marguerite est du 7 août 1560.

François fut seigneur de Brit après la mort de son père. Il a épousé n. Françoise de Prez, fille du donzel Aymon de Prez, s^r de Corcelles (Le Jorat); elle était décédée le 6 avril 1568 ³. Le 23 juin 1566, les frères Jean, George et François, fils de feu n. Girard Mestral et neveux de n. Pierre passent une reconnaissance ⁴. Le testament de Jean, du 18 Juin 1574, mentionne son frère François comme décédé.

Madeleine a été femme de n. Daniel Gachet, donzel de Payerne, qui en 1578 succéda à son beau-frère, n. George Mestral, comme avoyer de Payerne.

Anne a épousé n. François Joffrey, de Vevey, fils de

¹ Arch. Mestral de Rue.

² A.C.V., Reg. des notaires de Payerne.

³ A.C.V., Reg. des notaires de Payerne.

⁴ A.C.V., Payerne n° 1229.

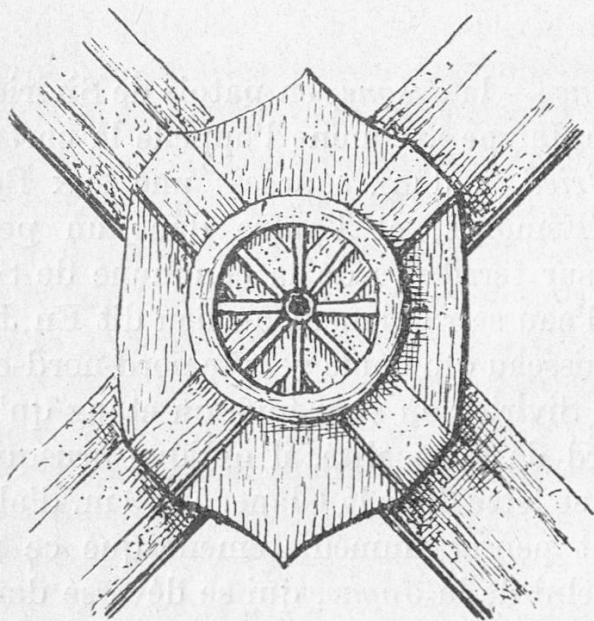
feu n. Jacques Joffrey. Son contrat de mariage est du 29 avril 1563¹.

Guillauma qui fut mariée deux fois, en premier lieu à n. Pierre Chevrod, bourgeois de Payerne, et en deuxième noce, le 10 décembre 1549, à n. Jean Louis Loys, donzel de Lausanne, coseigneur de Marnand, de Middel et de Trey. Elle fut la mère de n. Pierre Loys, banneret de Lausanne.

Marguerite qui fut la femme de n. Pierre de Wuippens, fils d'Aymon et de Marguerite de Praroman.

Les trois fils de l'avoyer de Payerne, n. Girard Mestral, sr de Brit, de Combremont-le-Grand, et de Combremont-le-Petit, fils de Philibert, mestral de Rue, ont eu des descendants, mais il ne subsiste actuellement que ceux de son fils George.

¹ A.C.V., Reg. des notaires de Payerne.



Armes Mestral de Rue

Sur une clef de voûte du XIV^{me} siècle
à St-Martin de Vevey
Chapelle de Tavel.